



UNE RENTREE 2021/2022 INACCEPTABLE POUR LES AESH ET LES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP : DESORGANISATION - INCOHERENCE - SATURATION !

RENTREE « PIALISEE » POUR LES AESH POUR L'ACADEMIE DE LYON, C'EST L'IMPLOSION !

- **Plus de coordonnateurs de PIAL sur plusieurs secteurs**, des coordonnateurs qui n'ont pas souhaité poursuivre ces missions (et pour cause) et qui ne sont pas remplacés. **Des coordinateurs de PIAL, des chefs d'établissement et directeurs d'école, des enseignants qui se retrouvent dépassés** malgré toute leur implication, qui subissent tout le manque d'information, les contradictions, les incohérences, le manque de moyens.
- **Organisation des accompagnements incohérente** dans les établissements scolaires, sans prise en compte du profil des accompagnants et des élèves, plusieurs AESH par semaine pour un seul élève même sur les accompagnements individuels.
- Trop d'élèves à accompagner, **accompagnements mutualisés réduits à des miettes**
- **AESH mis de côté, ignorés dès le jour de la pré-rentrée, qui naviguent à vue**, dans l'impossibilité, entre autre, d'avoir des informations sur les élèves qu'ils vont accompagner, pas d'accès à consultation des PPS ,geva-sco, alors que c'est un droit inscrit dans les textes officiels (missions, modalités d'accompagnement) .
- **AESH sans affectation** à qui on demande d'être multi-tâches « en attendant» dans **l'irrespect total de leur cadre de gestion défini par circulaire**, les demandes hors cadre continuent : rangement, tâches d'entretien, secrétariat, rôle d'assistant des enseignants, missions d'AED. Les AESH non affectés, ça signifie aussi des élèves sans accompagnement.

DANS LE RHONE, PLUS PARTICULIEREMENT :

- **Manque d'effectifs AESH**
- **Affectations reçues jusqu'à la veille au soir de la rentrée et même le jour de la rentrée**
- **De nombreux AESH sans affectation qui doivent attendre les réunions d'affectation** des pilotes/ coordinateurs de PIAL de la mi -septembre pour espérer savoir où ils seront affectés. En attendant, ils sont dans leurs établissements d'affectation de l'an dernier sans pouvoir entamer en cohérence des accompagnements puisqu'ils vont pour certain-es être déplacé-es...Des AESH qui sont informé-es du fait que 4 réunions d'affectation auront lieu dans l'année de façon périodique, donc **leurs affectations seront « réajustables » au sein des établissements de leur PIAL de façon périodique.**

L'ubérisation est de mise, les failles des PIAL avérées. La CGT Educ'action de Lyon ne manquera pas d'alerter à nouveau le recteur le 15 septembre lors de la réunion avec les organisations syndicales, et demandera à ce que ces situations aberrantes, inacceptables, s'arrêtent. Cela aggrave encore les conditions de travail des AESH, et met concrètement en danger l'exercice et le sens leur fonction. Trop c'est trop !

MAIS POUR LES AESH, LA RENTREE C'EST AUSSI :

- **L'obligation de fournir un nouveau certificat d'isolement** quand ils sont personnel vulnérable, même si leur certificat est encore valable vu qu'il n'y a à ce jour pas de nouveau décret, aucun motif valable : paperasse administrative inutile...

Demandes aux AESH vulnérables s'ils sont vaccinés et pression à la reprise sur ces agents alors qu'ils ont des certificats médicaux d'isolement.

La CGT Educ'action dénonce cette nouvelle aberration et demande à ce que les pressions sur les AESH cessent immédiatement !

- Les **mobilisations des AESH**, ainsi que les **interventions des organisations syndicales**, ont contraint le ministère à ouvrir les discussions sur la rémunération des AESH, et un nouveau décret est paru le 28 août, avec une **nouvelle grille indiciaire applicable au 1er septembre**. Vous trouverez ici **le décret** et **l'arrêté**.

La CGT Educ'action de Lyon attend de la part du recteur une réponse précise quant au délai académique d'application du nouveau décret paru le 28 août et applicable au 1er septembre 2021 pour tous les AESH de l'Ain, de la Loire, et du Rhône.

Les indices de la nouvelle grille et le rythme d'avancement ne permettront pas de résorber la faiblesse des salaires des AESH. Le choix de l'indice majoré plancher 335, quasiment au niveau du SMIC, est en deçà des annonces de la Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques qui cite l'indice 337 a minima pour les fonctionnaires de catégorie C. La progression de 10 points d'indice tous les trois ans est largement insuffisante et sera rattrapée par l'inflation. C'est inacceptable !

La lutte continue : nous ne pouvons nous satisfaire de ces miettes qui ne répondent toujours pas aux revendications légitimes des AESH et de la CGT Educ'action.

AESH, A VOS AGENDAS !

L'école inclusive c'est aussi l'école !

Rejoignons les cortèges Education nationale le JEUDI 23 SEPTEMBRE

Le MARDI 19 OCTOBRE, journée de mobilisation AESH nationale, organisons-nous dès à présent afin de préparer ensemble ce nouveau temps fort de la lutte pour les AESH. Contactez-nous !

La CGT Educ'action revendique pour les AESH :

- **Le respect du cadre de gestion des AESH / du cadre de leurs missions**
- **L'application des textes régissant la fonction, de façon uniforme sur toutes les académies et les départements**
- **Un statut catégorie B, un salaire à hauteur de notre travail**
- **Une évolution de carrière possible**
- **L'accès aux primes REP et REP+, ERA / ULIS, la prime d'équipement informatique**
- **Une formation qualifiante avant 1ère prise de poste, la formation continue**
- **Une gestion humaine respectueuse des élèves et de leurs accompagnants AESH, et non purement comptable**
- **L'arrêt des PIAL - Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé**